



## Formulaire d'occupation du domaine public

VILLE D'AUBANGE

« Est interdit, sauf autorisation écrite de l'autorité compétente, toute utilisation privative du domaine communal au niveau du sol, au-dessus ou en dessous de celui-ci. » (Extrait du Règlement Général de Police ; article 2.1.11)

**La demande doit être introduite au maximum 5 jours ouvrables avant le début des travaux !**

### COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Nom et Prénom: .....

Adresse : .....

Tél et/ou Gsm : .....

Adresse e-mail : .....

Je souhaite obtenir mon autorisation :  par courrier  par e-mail  par retrait au guichet

### COORDONNEES DE L'ENTREPRENEUR\* :

Numéro TVA : .....

Responsable de l'entreprise: .....

Adresse : .....

Tél / Gsm : .....

Adresse e-mail : .....

\* Si différent du demandeur

### OCCUPATION DE VOIRIE :

Adresse : .....

Date + heure de début et de fin des travaux : .....

Type de travaux : .....

Numéro du permis d'urbanisme : .....

Occupation de la voie publique :  Trottoirs Avec/Sans occupation de la chaussée Echafaudages Grue Accotement Avec/Sans occupation de la chaussée Aire de stationnement sur ..... Places, à hauteur des n°..... Demi-chaussée Toute la chaussée Autre (à préciser) .....

### REMARQUES IMPORTANTES :

1. **A JOINDRE AVEC LA DEMANDE** : un plan précis et lisible reprenant les noms des rues, le sens de la circulation, les trottoirs, les aires de stationnement, l'espace public occupé, les déviations éventuelles, la signalisation existante et la signalisation prévue. Un plan de ce type peut être généré assez facilement et rapidement via le géoportail de la Wallonie « WalOnMap ».
2. Une copie de ce formulaire sera envoyée à la zone de police pour vérification de la signalisation.

### SIGNATURE :

Fait à ..... le .....